

Concept d'introduction Covid-19 phase X+1

Type de document	concept
Auteur	André Forrer
Niveau de sécurité	confidentiel
Périmètre	externe, national
Version actuelle	V05
Date de transmission	07.04.20
Destinataires	Coiffure Suisse président central, CC, direction Cfs

Version	Description	Qui	Date
X01	Élaboration document	AF	01.04.20
X01	Workaround spécialistes Martin Huwyler, Nicole Schmid (SFK)	MH, NS, BM	03.04.20
X02		DO	06.04.20
V5	Version finale	AF > DO > SGV	Dès 07.04.20

Contenu

1.	Situation de départ	2
2.	Objectif et utilité de ce document	2
3.	Conditions cadre	2
3.1	Principe	2
4.	Informations de référencements	2
5.	Objectifs	2
6.	Groupe cible pour la réouverture	2
6.1	Principe	2
6.2	Clients/es à ne pas servir	3
7.	Organisation	3
7.1	Mandat aux propriétaires des salons et directions des PME	3
7.2	Certificat de qualité	3
8.	Matériaux d'hygiène	3
8.1	Principe	3
9.	Mesures pour le respect des instructions	5
9.1	Mesures BAG qu'on transmette	5
9.2	Mesures de Coiffure Suisse en tant qu'association (Lettre du 16 mars, en annexe).....	5
9.3	Mesures opérationnelles, supplémentaires	5
10.	Communication CoiffureSUISSE.....	5
10.1	Mesures de soutien à travers de la communication CoiffureSUISSE	5
11.	Calendrier	6
12.	Décision d'autorisation	6
12.1	Principe	6
12.2	Organes d'autorisation	6

1. Situation de départ

Le secteur de la coiffure a atteint un niveau de proche de 0 depuis l'interdiction d'exercer le 17 mars, y inclut les fournisseurs industriels. Ce secteur avec environ 13'000 PME et 11'000 officiels employés, travaille avec des marges minimales et souffre de ce fait particulièrement à cause de la nouvelle stratégie en matière de santé de l'OFS qui est le « Lock down ». De nombreuses entreprises seront en faillite et la confédération enregistrera des pertes sèches de capital. Afin d'éviter ou au moins de minimiser cette situation, il nous tient particulièrement à cœur que les salons de coiffure retrouvent le plus rapidement que possible une activité règlementée, même si ce n'est pas encore un retour à la normalité. Ceci évidemment en respectant toutes les mesures d'hygiène nécessaires.

2. Objectif et utilité de ce document

Ce concept vise à démontrer qu'un assouplissement des mesures actuelles est rapidement possible. Dès le 19 avril une reprise successive des activités sera autorisée, ayant comme objectif prioritaire d'éviter une deuxième vague avec des nombres de cas en augmentation.

Le secteur de la coiffure a immédiatement besoin d'un assouplissement échelonné et contrôlé accompagné de mesures d'hygiène adéquates afin d'éviter des dommages collatéraux à moyen et long terme.

3. Conditions cadre

3.1 Principe

Nous visons une réouverture dans le respect des plus hauts standards de sécurité. La santé prime sur toutes les mesures.

Avec une reprise partielle des activités assurant au moins un service de base nous pensons pouvoir éviter des problèmes futurs financiers menant à des faillites, des licenciements, une sollicitation disproportionnée de l'AVS, AC, AO, des maladies, des burnouts et d'autres épreuves.

4. Informations de référencements

- Documents écrits : Flyers envoyés à tous les membres concernant le respect des mesures d'hygiène déjà avant le Lock down officiel, divers courriers de CoiffureSUISSE à l'OFS, l'USAM, le SECO et le Conseil fédéral.
- Google Analytics : coiffure, couper les cheveux, coupes de cheveux. Ces derniers jours ces mots se sont vus catapultés dans le top 10 dans le moteur de recherche Google ce qui souligne l'urgence d'une réouverture des salons de coiffure.

5. Objectifs

No.	Catégories	Quoi (description)	Quand	Lead
1	phase 1	Réouverture partielle des salons de coiffure partout en Suisse sauf pour les groupes à risque et les zones de haute sécurité (EMS, groupes à risque etc.).	19.04.20	CF
2	phase 2	Réouverture de tous les salons de coiffure en Suisse en respectant les mesures d'hygiène de l'OFS.	T2/20, selon l'ordonnance l'OFS	CF

6. Groupe cible pour la réouverture

6.1 Principe

Les mesures suivantes valent d'une manière uniforme pour tous les groupes cibles mentionnés avant.

- Coiffeurs/coiffeuses
- Esthéticiennes
- Ongleries

6.2 Clients/es à ne pas servir

Les groupes à risque, personnes âgées (<65 ans) ainsi que toutes les personnes avec pathologies préexistantes ou un système immunitaire affaibli sont, dans la mesure du possible, à exclure. Le contrôle de sécurité incombe aux propriétaires des salons. En cas d'urgence le salon peut refuser un/e client/e appartenant aux groupes à risque.

7. Organisation

7.1 Mandat aux propriétaires des salons et directions des PME

La direction de chaque PME doit accepter et mettre en œuvre les décisions des demandes, adaptations de l'OFS. Les mesures suivantes sont à mettre autant que faire se peut en œuvre par les directions des salons qu'il s'agisse de sociétés individuelles ou d'une structure de filiales, de salon en nom propre ou de SA.

- Définir des fonctions clés ainsi que leurs remplaçants
- Planifier, acheter et distribuer des équipements de protection (ex. masques)
- Contacter des fournisseurs afin de s'assurer de leur disponibilité à livrer
- Appliquer les mesures d'hygiène recommandées par l'OFS

7.2 Certificat de qualité

Les membres de CoiffureSUISSE ont reçu ces dernières semaines pendant la crise dû au Covid-19 les exigences en termes de qualité pour une bonne gestion d'un salon physiquement par la poste ainsi que par voie numérique. Ils se disent prêt à respecter et soutenir les dispositions de sécurité de l'OFS aussi mentionnées dans le courrier sur l'hygiène de CoiffureSUISSE.

8. Matériaux d'hygiène

8.1 Principe

Les matériaux d'hygiène et de protection sont à utiliser dès la phase 1 de l'assouplissement. Les salons ont la possibilité de s'en approvisionner auprès de leurs partenaires industriels.

Setup hygiène (recommandation) :

Port de masque pour collaborateurs/trices et si nécessaires pour les clients/es d'un potentiel groupe à risque



<p>Port de gants</p>	
<p>Masque visage en plexiglas</p>	
<p>Lunettes de protection (recommandé surtout aux esthéticiennes)</p>	
<p>Lingettes de désinfection à utiliser avant et après chaque client/e pour toutes les surfaces (pas de magazines/journaux pour clients/es en phase 1)</p>	
<p>Utiliser des désinfectants de tout genre</p>	
<p>D'autres mesures peuvent, si nécessaire et à tout instant, être imposées à la branche !</p>	

9. Mesures pour le respect des instructions

9.1 Mesures BAG qu'on transmette

- Garder ses distances
- Se laver soigneusement les mains
- Eviter les poignées de main
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- En cas de fièvre et de tous, rester à la maison

9.2 Mesures de Coiffure Suisse en tant qu'association (Lettre du 16 mars, en annexe)

- Envoi de flyers sur l'hygiène et diverses recommandations
- Désinfecter la zone de travail après chaque client
- Désinfecter les instruments de travail après chaque client
- Laisser de la place entre les stations de travail
- Effectuer l'ensemble de la prestation avec des gants si le client le souhaite
- Désinfecter les poignées de portes et autres surfaces
- Eviter de toucher le visage du client
- Privilégier la conversation avec le client via le miroir
- Recommander au client d'annuler le rendez-vous en cas de symptômes tels que la toux ou la fièvre
- Courrier d'information au SECO, au CF et à l'USAM
- Informations écrites et numériques à la branche Coiffure pour le respect des instructions de l'OFS

9.3 Mesures opérationnelles, supplémentaires

- Port de gants à usage unique obligatoires pour les collaborateurs
- Port des peignoirs jetable
- Port de masques pour le personnel
- Port de masques pour les clients
- Masques visière plexiglas obligatoire pour tout service en face à face comme barbe et rasages, esthétique, nails (voir photo de travail)
- Nombre limité d'employés aux M2 = la moitié du nombre de postes pour garantir une distance
- Encaissement avec des gants (fin du service = 1 paires de gants par clients)
- Au maximum un apprenant par salon peuvent travailler (en rotation, avec une fonction auxiliaire)
- Proposer des boissons aux clients/es en gobelet à usage unique
- client apporte ces propres magazines. Interdiction de mettre de la lecture à disposition dans le salon.
- Placer des désinfectants sur chaque chariot, poste de travail et à l'entrée
- Laisser les clients eux-mêmes suspendre veste / manteau au vestiaire
- Installer, selon le salon, un verre plexi ou un film imperméable (bouclier) entre le personnel et le client (ex. caisse, réception etc.)
- Payer si possible par carte de crédit, PayPal, bon ou versement. Argent liquide qu'en cas d'urgence
- Annoncer/contrôler l'arrivée de clients

10. Communication CoiffureSUISSE

10.1 Mesures de soutien à travers de la communication CoiffureSUISSE

Quoi	Comment, description	Où, canal	Lead	Quand
Communication générale	Elaboration et publication de documents, informations aux administrations et sur la réouverture accompagnée de mesures de protection	Online, PDF	USAM	Avril20
Diverses mesures de communication	Newsletter, QuickNews, courriers à des associations, commission, administrations	On- et Offline	Cfs	En continu
	Site web	Online	Cfs	En continu
Rapports, informations	Réseaux sociaux	Online	Cfs	En continu
Presse, RP	Communiqué de presse	Médias nationaux	Cfs	Dès que possible

11. Calendrier

Quoi / description	Comment	Qui	Quand
DRAFT 1 établir concept d'hygiène	concept 1.0	direction Cfs, AF	03.04.20
Autorisation concept d'hygiène	mail	CC	03.04.20
Phase de communication	direction, rédaction, comm	direction CFS, AF, BM	X-15 à X+30
Envoi concept d'hygiène	Par mail	ZP > USAM	06.04.20
Autorisation, go Live phase 1	Par écrit	OFS	17.04.20 (X)
Élaboration conceptuelle de la prochaine phase	Concept 2.0	AGW	avril / mai 20
GO Live phase 2	autorisation CF	CF	objectif : fin mai

12. Décision d'autorisation

12.1 Principe

Le présent concept sera soumis dans les délais à l'autorisation du Conseil fédéral sous forme de requête par le groupe de travail de l'Office fédéral de la santé. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier et de recevoir votre réponse bienveillante, motivée et si possible positive.

12.2 Organes d'autorisation

Organe	Rôle	Date	Prénom, nom	Signature
directeur	auteur du document	03.04.20	Andre Forrer	 _____
direction CoiffureSUISSE	autorisation 1	03.04.20	Barbara Müller Peter Mathys	
président central CoiffureSUISSE	autorisation 2.1	03.04.20	Damien Ojetti	 _____

CoiffureSUISSE direction, avril 2020/af